

Rappel du cadre institutionnel

Ce que disent les programmes...

L'enseignement d'une LVE est obligatoire dès le CP depuis 2013 à raison de 54H par an (soient 1h30 par semaine)

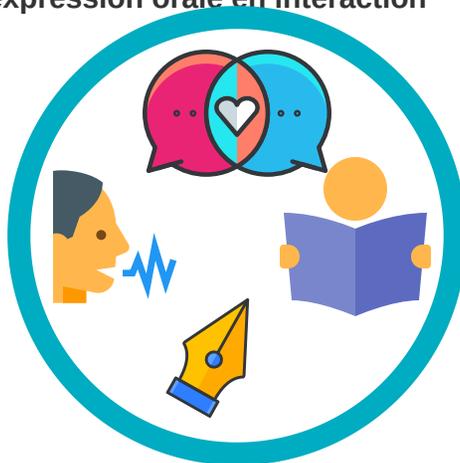
Un éveil aux langues étrangères est proposé en maternelle



La place du CÉRCL

2001 : CERCL : cadre européen commun de référence pour les langues qui définit des attendus pour les 5 activités langagières suivantes :

la compréhension de l'oral
La compréhension de l'écrit
l'expression orale en continu
l'expression écrite
l'expression orale en interaction



Les attendus de fin de cycle 3 (6ème)

Niveau A1 dans les 5 activités langagières

Niveau A2 dans au moins deux des activités langagières selon le profil de l'élève

